

Inventaire des zones humides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Présentation des données

La base de données « Zones humides » est un outil public dont la vocation est de diffuser l'inventaire des zones humides de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sans prétention d'exhaustivité. Elle se veut être un outil d'aide à la décision auprès des collectivités publiques et gestionnaires d'espaces naturels en faveur de la conservation de ces milieux et notamment de leur prise en compte dans les documents de planification (SAGE, Contrat de rivière, SCOT, PLU,...) et dans les projets d'aménagement.

Elle n'est en aucun cas un outil réglementaire.

Administration et structuration de la base de données :

Soutenu par la DREAL, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional, et en partenariat avec les conservatoires (CBNMED, CBNA, CREN), elle est développée et administrée par les Parcs Naturels Régionaux de PACA au sein de leur Système d'Information Territorial (S.I.T.), dont le chef de fil est le PNR du Luberon.

L'outil a été structuré sur le modèle de la base Access « MedWet – inventaire ZH/RMC » (version 2.3) issue du guide technique n°6 de l'Agence de l'Eau « Agir pour les zones humides – Boite à outils inventaires » à partir duquel la plus part des inventaires ont été réalisés.

Si cet outil est, ni plus, ni moins, qu'une transposition de la base Medwet - Agence de l'Eau, il présente cependant certaines améliorations avec :

- Une interface cartographique, présentant toutes les fonctionnalités d'un SIG, qui est en lien direct avec les fiches descriptives des zones humides ;
- Une meilleure ergonomie à la consultation et surtout à la saisie des données d'inventaire des fiches descriptives (modification de champs textuels en menus déroulant, création de nouveaux champs,...) permettant une analyse des données via un moteur de recherche ;
- Une boîte de dialogue avec le portail régional des données naturalistes SILENE permettant, à une date donnée, de rapatrier sur la fiche descriptive d'une zone humide la liste des espèces à statut de protection observées il y a moins de 20 ans ;
- Un onglet « hiérarchisation » qui, par le biais de critères préalablement définis, attribue des notes aux zones humides pour un bassin versant donné permettant ainsi la mise en place de stratégie de gestion et d'intervention.

Accès aux données :

L'accès aux données se fait par trois modes de connexion possibles qui sont gérés par l'administrateur de données, via trois groupes « utilisateurs » différents :

- Connexion sans identifiant (= « Grand public ») : pour un accès libre mais restreint à la consultation de certaines données et sans possibilité de modification. Sous cette connexion, il n'est pas possible d'avoir accès :
 - au moteur de recherche « Hiérarchisation »
 - à l'onglet 9 « Hiérarchisation » d'une fiche descriptible de zone humide
 - aux listes détaillées des habitats naturels et espèces patrimoniaux
 - à la qualification et au niveau des connaissances des fonctions, valeurs et intérêts d'une zone humide
- Connexion avec un identifiant « consultant » : pour un accès libre à toutes les données mais sans possibilité de modification ;
- Connexion avec un identifiant « expert » : pour un accès libre à toutes les données et avec la possibilité de créer ou modifier les données d'une zone humide sur un bassin versant.

L'accès aux données avec un identifiant de connexion passe par une demande argumentée qui permet de préciser le besoin (motif, emprise géographique, durée). L'accord sera formalisé par la signature d'une convention « droit d'accès » et donnera lieu à l'attribution d'un identifiant personnel et strictement confidentiel.

Limite d'utilisation

Les données accessibles représentent l'état actuel de la connaissance des zones humides inventoriées, à une date déterminée. Il convient donc d'être prudent dans leur utilisation :

- ces données ne constituent en aucune manière un inventaire exhaustif, surtout en ce qui concerne les petites zones humides inférieures à 1 ha ;
- elles ne répondent pas toujours à la définition réglementaire actuelle du fait de la date de réalisation de l'inventaire (arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides). C'est le cas notamment :
 - d'une partie de l'inventaire des Bouches du Rhône (2001)
 - d'une partie de l'inventaire du Var (2004), complété en 2016
 - d'une partie de l'inventaire du SAGE Calavon (2005) complété en 2010
 - d'une partie de l'inventaire du SAGE Verdon (2007)
- aucune garantie n'est donnée dans leur mise à jour et dans leur exactitude. Elles peuvent, parfois, comporter des erreurs notamment de localisation, d'identification ou d'actualisation.
- Leur interprétation doit nécessiter l'appui d'un spécialiste qui seul peut faire l'expertise appropriée.
- Le périmètre des zones humides défini dans un inventaire n'a pas de valeur juridique directe, même si des jurisprudences précisent que ces éléments de connaissance ne peuvent être ignorés et doivent être pris en compte dans les études d'incidence des projets. C'est pourquoi, si des aménagements ou activités, prévus par la réglementation française, sont envisagés sur un site, une analyse plus approfondie est nécessaire.

En conséquence, les utilisateurs utilisent les données sous leur responsabilité pleine et entière, sans recours possible contre le partenaire fournisseur dont la responsabilité ne saurait être engagée du fait d'un dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données.

Echelle des inventaires zones humides :

Les inventaires de zones humides ont été réalisés à différentes échelles :

- A l'échelle d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), notamment sur le SAGE du Verdon et le SAGE du Calavon ;
- A l'échelle d'un Parc Naturel Régional (PNR), notamment le PNR du Queyras
- A l'échelle d'un Parc National (PN), notamment au niveau du PN du Mercantour
- Et pour compléter ces inventaires, le CD13, le CD06, le CEN PACA, la Tour du Valat et la DDTM 13 ont réalisé des inventaires à l'échelle du département

